

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

**Etaient présent(e)s :** MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Nelly MAILLARD - Simone JAILLET - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Patrick THERET./.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** M.Frédéric GILLET à M.Antonio DE CARVALHO - Mme Stéphanie GONCALVES à M.Christian GERVAIS - M.Boujemaa ZREOUIL à M.Mornély LORRIER - M.David CHEVALLIER à Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA - Mme Agathe CHEVALLIER à M.Sylvère FOURNIVAL - Mme Stéphanie BARNIER à Mme Patricia PETIT - Mme Marie-Pierre GAILLOT à M.Patrice PAGEOT./.

**Absent :** ./.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal a DESIGNÉ A L'UNANIMITE Monsieur Mornély LORRIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal a APPROUVÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 25 - ABSTENTION : 2 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT et le pouvoir de Madame GAILLOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

**3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS A PROCEDURE FORMALISEE NOTIFIES ET A LA VENTE OU LA REPRISE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE**

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a EXPOSÉ le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2015/040 :** Contrat général d'intérêt commun (utilisateurs d'attentes téléphoniques) avec la Société Civile des Producteurs Associés (SCPA) concernant l'utilisation dans le cadre des attentes téléphoniques de phonogrammes du répertoire des sociétaires de la SCPA pour les lignes téléphoniques de la Commune.
- **DECISION N°AG/2016/0001 :** Contrat pour l'organisation d'un repas et d'une animation musicale pour les personnes âgées de la Commune les 24 et 31 janvier 2016 à la salle Jean Baptiste Clément - rue Joffre de Brou sur Chantereine.

Le Maire a INFORMÉ le Conseil Municipal des marchés publics à procédure formalisée notifiés :

Objet du Marché		Souscription des contrats d'assurance	
Procédure		Appel d'offres ouvert	
Date d'attribution par la CAO		26/11/2015	
Date de notification		17/12/2015	
Durée du marché		48 mois	
Titulaire par Lot	Lot N°1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes.	SMACL ASSURANCES Département Assurances et Développement 141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9	
	Lot N°2 : assurance des responsabilités et risques annexes.	SMACL ASSURANCES Département Assurances et Développement 141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9	
	Lot N°3 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes.	BRETEUIL Assurances Courtage BP 40002 62922 Aire sur la Lys Cedex	
Montant HT (euros)	Lot N°1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes.	52.039,89 €	
	Lot N°2 : assurance des responsabilités et risques annexes.	2914,91 €	<b>Prestations supplémentaires :</b> Protection juridique : 1120,44 € Protection fonctionnelle des agents et des élus : 402,00 €
	Lot N°3 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes.	2557,57 €	<b>Prestation supplémentaire :</b> Auto collaborateur : 491,96 €

Le Maire **A INDIQUE** que, du 24 juin au 31 décembre 2015, il a été procédé aux cessions et renouvellements de concessions et cases de columbarium suivant le tableau ci-dessous :

DATES	CONCESSIONS	CASES COLUMBARIUM	TYPE	PRIX
24/06/2015	30 ans		Renouvellement	185,00
26/06/2015	30 ans		Renouvellement	185,00
01/09/2015	30 ans		Acquisition	185,00
12/11/2015	30 ans		Renouvellement	185,00
13/11/2015	30 ans		Renouvellement	185,00
16/11/2015	30 ans		Renouvellement	185,00
19/12/2015	30 ans		Renouvellement	185,00

#### 4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** des Orientations Budgétaires pour l'année 2016 de la ville de Brou sur Chantereine, telles qu'exposées dans le rapport de présentation sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

#### 5. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 10 DECEMBRE 2015 CONCERNANT L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A RAPPORTE** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2015 autorisant Monsieur le Maire à bénéficier des dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales avant le vote du budget ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016, comme suit :

	Crédits ouverts au Budget 2015	Montants maximums autorisés en application de l'article L.1612-1 du CGCT	Montants des crédits autorisés par le Conseil Municipal
Chapitre 20	40.106,66 €	10.026,67 €	10.000 €
Chapitre 21	675.342,21 €	168.835,55 €	168.000 €

Répartis ainsi que suit :

	Montants des crédits autorisés	Article		Montant par article
Chapitre 20	10.000 €	202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	2.000 €
		2031	Frais d'étude	3.000 €
		2051	Concessions et droits similaires	5.000 €
Chapitre 21	168.000 €	21311	Hôtel de ville	37.000€
		21318	Autres bâtiments publics	20.000 €
		2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	92.000 €
		21533	Réseaux câblés	12.000 €
		21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2.000 €
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1.000 €
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2.000 €
		2184	Mobilier	1.000 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	1.000 €

#### 6. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal :

- **A PRIS** acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2015,
- **A DIT** que le bilan sera annexé au Compte Administratif 2015.

#### 7. RETROCESSION DU LOT A DE LA PARCELLE B1724, SITUE 2BIS RUE LAZARE CARNOT, A MONSIEUR STIRNEMANN ET MADAME HOFFMANN

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la rétrocession du Lot A de la parcelle B1724, situé 2bis rue Lazare Carnot à Brou sur Chantereine, à Monsieur STIRNEMANN et Madame HOFFMANN,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession et tout autre document s'y référant.

**8. CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE TELESURVEILLANCE AU SEIN DE L'EGLISE SAINT BAUDILE ENTRE LE DIOCESE DE MEAUX ET LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention de répartition des frais pour l'installation d'un système de télésurveillance au sein de l'église Saint Baudile entre le diocèse de Meaux et la Commune de Brou sur Chantereine,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

**9. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUTORISE A PRENDRE TOUTE DECISION RELATIVE AUX DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME DEPOSEES PAR LA SCI JEAN JAURES**

Après appel à candidatures et sous la présidence de Madame Marie-Hélène GERVAIS, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal A **DESIGNE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 18 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Patricia PETIT - Madame Nicole MARTIN - Monsieur Patrick THERET et deux pouvoirs)) Monsieur Christian GERVAIS, comme conseiller municipal autorisé à prendre toutes décisions relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par la SCI Jean Jaurès.

**10. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMCAL**

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal A **DESIGNE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Patricia PETIT - Madame Nicole MARTIN - Monsieur Patrick THERET et deux pouvoirs)) Madame Nathalie DESROUSSEAUX, représentante de la Commune au Conseil d'Administration de l'Association Municipale Culturelle, Artistique et de Loisirs (AMCAL).

**11. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE - PREADOLESCENTS ET ADOLESCENTS - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire - préadolescents et adolescents - entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, tout avenant tarifaire ci-rapportant et tous les documents y afférents.

**12. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - « EXPERIMENTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ELABORES PAR LES ADOLESCENTS » - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de financement - « Expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » - entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous documents y afférents.

**13. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE D'ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Ile-de-France,

**14. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN JAURES A BROU SUR CHANTEREINE**

Le Conseil Municipal **S'EST PRONONCE A L'UNANIMITE POUR** l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France de l'établissement public territorial n° 10 pour le territoire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés.

**15. QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 21h35.